



COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays de Langon

Le Président

N/Réf. : ADy/FMF N°730

Langon, le 10 Novembre 2011

Destinataires :

Conseil de Communauté CdC Pays de Langon
Communautés de communes du Sud Gironde
Conseillers généraux du Sud Gironde

Chers collègues, chers amis,

Vous n'avez pu échapper aux tempêtes qu'a provoqué la demande du gouvernement de transformer les communautés de communes en fusionnant certaines d'entre elles pour une plus grande efficacité.

Le temps de préparation était extrêmement court : quelques mois, heureusement allongés depuis. Nous avons été cependant un grand nombre à répondre au défi dans l'idée d'étudier les opportunités pour faire des territoires de bassins de vie cohérents, pour mutualiser les richesses et corriger les faiblesses, en clair pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Vous imaginez la complexité avec très vite deux camps, l'un audacieux et considéré comme inconscient par les tenants du statu quo et l'autre retranché, non évolutif parfois traité de conservateur voire de rétrograde.

Tout s'est joué autour de St Macaire et Langon qui avaient décidé d'attendre une meilleure compréhension de leurs projets pour se lancer éventuellement dans la fusion inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunale. Nous avons retourné un non ferme et concordant au Préfet.

Puis Auros, obligé de se transformer car en-dessous du nombre minimum d'habitants, a choisi Langon plutôt que le Réolais. Alors, la Réole a proposé une communauté de communes de La Réole, Auros, St Macaire et Langon. Mais les CdC de Villandraut et Captieux Grignols ne conçoivent pas de rester seules et proposent une CdC à 8 regroupant Bazadais, Langonnais et Réolais. Cette proposition ne déplaît pas dans un premier temps puis fait peur dans les réunions diverses et est rejetée par un certain nombre de délégués communautaires dont une majorité à Langon.

Bien entendu, ces travaux ont demandé de nombreuses heures de travail et de discussions entre élus dans une atmosphère très studieuse et conviviale sauf pour quelques uns qui ne semblaient pas convaincus de la nécessité de nous mobiliser sur cette question primordiale pour l'avenir du Sud Gironde en terme de transports, d'habitat, d'économie, de tourisme et de certains services à la population... Ces réticences sont parfaitement possibles à prendre en compte à condition de ne pas caricaturer les tenants d'une intercommunalité plus large.

Si se dégage un statu quo sur nos territoires, nous n'aurons pas de problèmes majeurs de gouvernance : elle est en place ; pas de difficulté pour poursuivre nos services aux populations mais il persistera, sur des territoires limitrophes, des différences de traitements des citoyens énormes compte tenu des richesses des CdC et de leurs politiques sociales, culturelles, économiques...

Ce choix est respectable mais a deux effets majeurs s'il est accepté par le Préfet et la CDCI : un de nous laisser morcelés face aux mastodontes des agglomérations libournaises, bordelaises et arcachonnaises ; deux de nous renvoyer en principe à 2018 pour un nouveau schéma si la loi reste en l'état.

Ce débat n'est pas inutile, il a permis de se poser de vraies questions sur la pertinence de nos EPCI, du rôle capital des mairies dans la proximité avec la population mais aussi avec les CdC. C'est partout une réussite : des dizaines d'équipements publics, de services n'auraient pu voir le jour sans ces communautés. Grâce soit rendue à ceux qui s'y sont attelés avec pugnacité, courage, intelligence pour le plus grand bien de nos concitoyens. Il reste tant à faire qu'une mutualisation acceptée aurait été souhaitable. Si elle ne voit pas le jour, que ceux qui avaient la foi sachent garder l'enthousiasme car l'avenir leur donnera sans doute raison, pour les autres qu'ils ouvrent les yeux, le cœur pour admettre des arguments sans les travestir, les déformer. Le sujet est trop sérieux aux heures difficiles de nos économies avec une crise peu propice à disparaître.

Pour ceux qui comme moi devront voter avec 2/3 des voix au sein de la CDCI aux demandes de changements du schéma proposé par le Préfet, je souhaite que les amendements soient compatibles et nous devons nous entendre pour les présenter si possible après les avoir avertis entre nous.

Enfin vis à vis de la population, il faut dire que les conditions de temps ne nous ont pas permis une information de qualité, nettoyée de ses aspects les plus archaïques et des conflits stériles de personnes. Nous leur promettons au cours du déroulement du schéma de cohérence et d'orientation du territoire (SCOT) que nous engageons à l'échelle de 14 communautés de communes, une information technique, pratique, performante relayée par leur représentant communal, pour qu'ils puissent intervenir dans l'élaboration puis la mise en œuvre des actions futures sur nos territoires.

Cordialement,

Philippe PLAGNOL
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Langon